

## MODALITES D'INSCRIPTION

**Attention de bien effectuer la préinscription en ligne sur le site de La Tour puis de télécharger la fiche de candidature afin de la compléter.**

Le dossier complet devra être déposé à l'accueil de l'Etablissement ou envoyé par courrier à :

Institut de la Tour  
86 rue de la Tour  
75116 Paris

### **DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER**

- La fiche de candidature remplie et signée.
- Un photo d'identité (à coller sur la fiche de candidature)
- Une lettre de motivation au Chef d'Etablissement, décrivant notamment la personnalité de votre enfant, le contexte familial et les motivations relatives à votre choix en faveur de La Tour.
- Une copie des bulletins scolaires des deux années précédentes et de l'année en cours (à transmettre au fur et à mesure).
- Une copie du livret de famille.
- Un chèque de 50€ à l'ordre de l'Institut de la Tour ou virement de 50€  
IBAN : FR76 3000 4008 0100 0260 0765 231 pour les frais de constitution de dossier et examen de la candidature. Les frais de dossier ne sont pas remboursés.

**Les dossiers incomplets ne pourront pas être examinés.**

### **DEROULEMENT DE LA CANDIDATURE**

- Après étude du dossier, les trois situations suivantes se présentent à vous et vous recevrez, soit :
  - Une proposition de rendez-vous **en présence de votre enfant et des 2 parents.**
  - Un courrier de mise en attente. Dans ce cas, nous vous conseillons de poursuivre vos demandes dans d'autres établissements et de continuer à instruire le dossier en nous adressant les bulletins. Nous reprendrons contact avec vous.
  - Un courrier de refus sans proposition de rendez-vous.
- Après le rendez-vous avec un responsable de la direction, les trois situations suivantes se présentent à vous et vous recevrez, soit :
  - Le contrat de scolarisation à nous retourner signé et accompagné d'une avance sur scolarité par chèque de 500€.
  - Un courrier de mise en attente. Dans ce cas, nous vous conseillons de poursuivre vos demandes dans d'autres établissements et de continuer à instruire le dossier en nous adressant les bulletins. Nous reprendrons contact avec vous.
  - Un courrier de refus.
- L'inscription sera effective après accord du Chef d'Etablissement et à réception du complément de dossier (**bulletins de l'année en cours, contrat de scolarisation signé, fiche d'engagement sur les langues signées**) accompagné d'une avance sur scolarité par chèque de 500€ qui ne sera pas remboursée en cas de désistement, sauf cas de force majeure : déménagement, mutation...